

## **PREFECTURE DE LA LOIRE**

Service de l'Action Territoriale - Pôle animation territoriale

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT MISE EN OEUVRE DES PLANS DE GESTION DE LA RIPISYLVE, DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET DES ZONES HUMIDES A LA DEMANDE DE LA ROANNAISE DE L'EAU**

#### **Communes concernées :**

- Pour Roannais Agglomération : Ambierle, Arcon, Changy, Lentigny, Les Noés, Mably, Noailly, Pouilly-Les-Nonains, Ouches, Renaison, Roanne, Riorges, Saint-Alban-Les-Eaux, Saint-André-D'Apchon, Saint-Bonnet-Des-Quarts, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint-Haon-Le-Chatel, Saint-Leger-Sur-Roanne, Saint-Romain-La-Motte, Saint-Rirand, Villemontais, Villerest, le Crozet, Sail-Les-Bains, Saint-Martin-D'Estreaux, Vivans, Urbise, La-Pacaudière, Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire

- Pour Charlieu Belmont Communauté : Briennon, Bénisson-Dieu

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par la Roannaise de l'eau, sur le territoire des communes précitées.

Cette enquête publique aura lieu du **10 au 27 juin 2022 inclus**, soit une durée de 18 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Roanne. Les dossiers des demandes sollicitées et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de La Pacaudière, Renaison et Roanne pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3069>

Monsieur Alain BURONFOSSE, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans les registres version papier ouverts en mairies de Roanne, Renaison et La Pacaudière aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Roanne (42) avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" et la précision de l'objet de l'enquête ;
- par voie électronique, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3069>
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivant : [enquete-publique-3069@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-3069@registre-dematerialise.fr) ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous.

**Vendredi 10 juin 2022 de 9h à 12h en mairie de Roanne**

**Samedi 11 juin 2022 de 9h à 12h dans le bureau des adjoints de la mairie de La Pacaudière**

**Mercredi 15 juin 2022 de 13h30 à 17h00 en mairie de Renaison**

**Lundi 27 juin 2022 de 13h30 à 16h en mairie de Roanne**

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le 19 janvier 2021 à 17H**. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies précitées ou en préfecture.